

CSPRT du 15 décembre 2015 : le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines

Texte à revoir

par : Pierre Bougru pierre.bougru@gmail.com
23/11/2015 13:59

Texte obscur et mal rédigé, ce qui montre une nouvelle fois que le ministère de l'écologie doit faire des progrès en termes de qualité des règles de droit !